

GASPÉ OF YESTERDAY

WRECK OF THE SCHOONER "MARIE"

En route from Percé to Québec with a cargo of salmon, cod and oysters, the schooner MARIE, Capt. John Baptiste Dumas, Master, is wrecked on the coast of Gaspesia between Cloridorme and Grand Étang in November, 1809.

KEN ANNETT

WRECK OF THE SCHOONER "MARIE"

PREFACE

IN 1986, WHEN VANCOUVER'S "EXPO" PROVIDES THE WORLD WITH VIVID EVIDENCE OF MANKIND'S PROGRESS IN THE FIELDS OF TRANSPORTATION AND COMMUNICATION, THIS STORY OF THE SHIPWRECK OF THE GASPESIAN SCHOONER, "MARIE" WILL SERVE AS A REMINDER OF WHENCE WE HAVE COME SINCE THE YEAR 1809.

THE SPIRIT AND FORTITUDE OF GASPESIAN MARINERS SUCH AS CAPTAIN JEAN BAPTISTE DUMAS INCITES ADMIRATION. AS THE MASTER OF THE SCHOONER "MARIE", STORM STAYED AT PERCE AND WRECKED SUBSEQUENTLY ON THE RUGGED NORTHERN COAST OF GASPESIA IN CRUEL NOVEMBER WEATHER, CAPT. DUMAS MADE HIS WAY ON FOOT TO GRIFFON COVE AND THEN FROM GRAND ETANG TO QUEBEC TO RECORD THE STORY THAT FOLLOWS.

DECLARATION AND PROTEST OF CAPTAIN JEAN BAPTISTE DUMAS, MASTER OF THE SCHOONER, "MARIE".

Today, the nineteenth of the month of December in the Year of Our Lord one thousand eight hundred and nine, appeared before me, Jacques Voyer, Notary Public for the Province of Lower Canada, resident at Quebec, undersigned, and witness below, Sieur Jean Baptiste Dumas, formerly Master of the Schooner, MARIE of the burthen of thirty one and two thirds tons, according to register, who, after being duly sworn, declared and affirmed as follows:

That the said schooner being well and duly equipped, provisioned, ballasted and furnished, having anchors, rigging and running gear and with sufficient crew for a vessel of her size, on Wednesday the twenty fifth of October last, having a partial load of seven "quarts" of salmon and about fifty quintals of cod, set sail with Sieur John Baptiste Dumas as Master and with Sieurs

Joseph Béland, Joseph Dumas and John Dumas as seamen, from Percé bound for Shediac to load oysters. They reached there on the twenty seventh of the same month and, after loading sixty two "barriques" of oysters, made sail on November the third to return to Percé so as to complete loading prior to departure for their destination of Quebec. Their voyage to Percé continued without any extraordinary incident and they reached there on November the seventh.

Having completed loading at Percé they set sail for Quebec and continued on their way until the twelfth of November when it turned very cold with a gale of wind from the North North West and heavy snowfall. While over the Orphan Bank they were forced to turn back and seek haven at Percé, where they arrived and anchored on November the fourteenth.

Seeing that the weather remained stormy the deponent lightened his vessel by unloading two boatloads of cod and disembarking a passenger and one of his crewmen whose toes were frozen.

Having engaged another member of the crew, the deponent and his seamen raised anchor and set sail to continue their voyage; at about six thirty P.M. the wind rose from the East South East with a heavy fall of snow. They continued on their way steering a course North East alternately with one North North West, the wind being very impetuous and the visibility almost nil. That the same day at approximately three o'clock A.M. they grounded with shattering force without having the least idea where they were. About five or six o'clock A.M. the said deponent and crew, seeing that they were at grave risk unless they disembarked, left the vessel. At daybreak they recognized that they were between Cloridorme and Grand Étang. By evening of that day the storm having moderated somewhat they returned on board and salvaged the Mizzen, which had broken in two, the Main Sail, the steering wheel, an anchor and a piece of cable. They also saved most of the provisions from the storeroom.

3.

Having seen that the hull of the vessel was badly holed and crushed, they salvaged rigging and the pump and brought all to shore and put it above the high water mark. As there was no settlement there and no place to store things securely, the said deponent and his crew decided to make their way to Anse à Griffon to seek help. Having reached this Cove the said deponent left three the three men of his crew who were unable to walk any further because their feet were swollen. The said deponent hired three men and a boat, embarked with them, and returned to the place where they had left the salvaged things. Having returned to the wreck the said deponent and the three men that he had engaged loaded the salvaged items into the said boat and took them to Grand Étang pending the return of good weather for the transfer of the goods to Ance à Griffon. That bad weather continuing, the said deponent left all of the salvaged goods in the charge of Sieur Maloin, one of the three men engaged, recommending to him that he take advantage of the first spell of good weather to transport them to Ance à Griffon and store them there in a safe place. He then left there (Grand Étang) for Quebec, accompanied by an Indian, and reached here on Wednesday, December thirteenth.

This is why the said Jean Baptiste Dumas, as the Master of the said Schooner, considered it his duty to protest by these presents and does so protest to anyone that it may concern, for each and every damage, loss, cost, expense and injury which was or may be suffered and be caused to the owner of the said vessel or to the goods and merchandise aboard it when it was wrecked, and which had been loaded aboard the said schooner at the ports of Gaspé and Shediac, in relation to the accident as described above occasioned by the wreck of the said schooner MARIE.

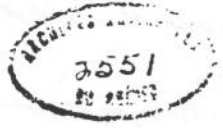
Thus done and protested at Quebec in the Study of Jacques Voyer the day and year above. The said deponent having declared himself unable to sign his name hath made his mark in the presence of us, the said Notaries and of the witnesses, Archibald Campbell and John Miller after the same having been read according to Law.

(SIGNATURES)

- Jean Baptiste X Dumas
- Jas. Voyer, N.P.
- Arch. Campbell (Witness)
- John Miller (Witness)

10111 du cap
Bapt. Dumas M.
de la Gaclette
Marie

aujourd'hui le six novembre
Monsieur le Comte de l'Université et le Comte
C'est ce que je vous prie d'envoyer, Monsieur
le 1^{er} Decr 1809, Lesques Voyez. L'Etat des Publications



la Province du Bas Canada, vers
le Comte de Quebec Souffigné et les
témoin cy devant nommés le Sieur
Jean Baptiste Dumas cy devant
Maître de la Gaclette nommée
Marie, de Quebec, de front de Trente
et un tonneaux et deux tiers qui
= vent sa Feuille. lequel après serment
par lui dûment juré, a été déclaré
et affirmé. Que la dite Gaclette
était bien et dûment, équipée, en
= taille, lotie et fournie d'Armes d'Armes
et appareux et ayant un équipage
suffisant pour naviguer en Bateau
= ment vers le Cap de la Nouvelle Mer de le
vingt cinquième jour du Mois d'Octo
= bre dernier ayant un commencement
de charge aboard savoir Sept Quart
de Pommans et environ cinquante
Quintaux

L. D.

Montreuil de Port au Léon le 20 Mars 1700
-prenant et voile sur le dit Port
-ment avec ses biens Joseph Bilan
-et son épouse et leurs Enfants
-sont chargés par le Procès pour se rendre
-à Québec pour y faire des affaires
-Du 15 arrivèrent à ce dernier lieu
-le vingt Sept du même Mois.
-Du 20 après avoir chargé les Boises
-et deux Barriques de Mitres ou de
-laine ils partirent et firent voile
-de la dite Ville le Mois de Novembre
-suivant pour revenir à Port au Léon
-de compléter leur charge pour de là
-monter à Québec qui étoit le 10
-de leur destination. Du 15 continu-
-rent leur route sans que rien
-d'extraordinaire leur arriva ju-
-squ'à Port au Léon où ils arrivèrent le Sept
-même Mois. Du 20 après avoir complé-
-té leur charge dans ce dernier lieu ils
-firent voile de là pour monter à

Québec
A. J.

Québec et continuer leur route jus-
 -qu'à au Orre du même. Mais, que
 le temps étoit d'un bien froid et
 -un gros coup de vent, s'étant alé
 -ve de la partie du Nord Nord Ouest,
 accompagné d'une grande bordée de
 Neige ils furent forcés de faire l'ab-
 -che sur les Bancs des Esphesimes
 et de là dans le Harre de Perce'
 où ils arrivèrent et mouillèrent le
 quatorze. Le voyant que le temps
 étoit gros le Capitaine fit débar-
 -quer deux Chaloupes de Montées
 pour alliger son Bâtiment, et
 son passager et un homme de son
 équipage qui avoit les dents des
 dents seules. Le quinze après
 avoir chargé un autre homme,
 le déposant et son équipage levè-
 -rent l'Ancre et firent voile pour
 continuer leur Voyage, que de vers
 sur les six heures et demie PM

il s'éleva un vent de l'Est vers 19 62
avec une grande bordée de neige
qu'ils continuèrent leur route
gouvernant sur le Nord Est
jusqu'à deux heures sur les Minuites
pour lors changer la Cap & you
=berner sur le Nord Nord ouest le
Vent soufflant toujours avec
beaucoup d'impétuosité et le
temps étoit très obscur. Le
le même jour devers sur les trois
heures du Matin ils se trou
=vèrent à terre sur les Brida.
Ils n'avoient ~~ce premier de~~
~~commun~~ où ils étoient. Le don
sur les cinq ou six heures du Ma
=tin le dit Depoiment et l'Équ
=page s'apercevant qu'ils cou
=roient les plus grands risques
de venir débarquement et à
laisserent le Bâtiment; Du

le
E

63
Le jour arrivant il reconnurent
qu'ils étaient entre Claviforme
et le gros Hany. Vers le soir de
la même journée le tems ayant
un peu modéré, à Mombasse ils
se tournèrent, abord et arrivèrent
au ~~Mombasse~~ Mizen qui étoit fondé
en deus, la grande voile le huitien
voilàit mettre et un bout de
Cable, la plus grande partie des
Mombassees courantes, à la Cam
-buse. Que voyant ensuite
que la Coque du Bâtiment étoit
tout à fait brisée et qu'elle
étoit même envasée ils tirèrent
les Chaires des Mombassees et la pompe
et apportèrent le tout à terre
et les Mizen à haut Mer. Que
voyant qu'il n'y avoit aucune
habitation là et aucun moyen
de mettre les Effets qu'ils avoient
-voient de sauver on finit le

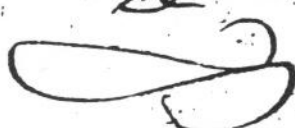
Oit

et son équipage
présent le parti de partir à
piés pour aller à l'anse à Gris
= son chercher du secours. Le dit dépôt
arrivé à cette Anse le dit dépôt
= sans y laisser les trois hommes
de son équipage, qui se trouvaient
incapables de marcher ayant
des pieds enflés et engagé trois
hommes et une Berge avec lesquels
ils s'embarqua et arriva à l'endroit
où ils avoient laissé les dits effets; et
qu'étant de retour au Naufrage
le dit Dépôt et les trois hommes
qu'il avoit engagé mirent tous
les dits effets sur la dite Berge et
les mener aux Grands Etants pour
profiter d'un beau tems et d'un vent
favorable pour pouvoir transpor-
ter le tout à l'anse ~~dit~~ à Gris
= son. Que le mauvais tems com-
= mençant le dit dépôt laisse
tous

tous les bits & effets aux uns et chargés
 du dit leur Navire, l'indestrois hommes
 qu'il avoit ainsi engagé lui recom-
 manda de profiter du premier beau-
 temps pour les transporter à l'ance
 à Griffon et les mettre en lieu de su-
 =reté et partir de là pour monter
 à Quebec avec un Sauvage et
 arriva ici le Mercredi, le treizieme
 (Decembre present. Mois. ~~11~~ 12) C'est
 pourquoy le dit Jean Baptiste
 Laminas en s'adite qualite de
 Maître de la dite Gallette a cru
 devoir protester comme par ces pro-
 =tes il proteste contre qui conque
 il appartiendra pour tous et chacun
 les dommages, pertes, frais d'ébruiés,
 depenses et prejudices qui ont été
 soufferts et occasionés ou qui pour-
 =ront être cy apres soufferts et occa-
 =sionés soit au propriétaire du
 dit Batiment ou aux ~~effets~~ ^{Marchandises}

H. de... / 1790
 J. B. M.
 179

à bord lorsque l'édit Noufrage a
eu lieu ou qui ont ou peuvent
avoir été chargés et mis à bord de
la dite Goëlette auxdits Ports de
Gaspé et de Pédaique, rapport
ou relativement à l'accident en
question comme susdit, et au Nou-
frage de la dite Goëlette Marie
qui a eu lieu comme dit est. Ce
fut ainsi fait et protesté à
Québec en l'Église de St Jacques
Voyer, Avant les Jours et An que
dessus. Et le dit requérant
requies de signer a déclaré ne
le savoir mais a fait de Mar
que d'une Croix en présence de
Noussdit Notaire et ~~de~~ J^{rs} J^{rs}
de Archibald Campbell et de
John Miller J^{rs} J^{rs} pour

ce


Je ne puis que vous le dire
 de tout coeur et de tout
 coeur. — ^{maignen} — ^{jean Baptiste de} —

Arch^d Campbell

John Miller

demain

la 10^e jour
 de l'année

